

## article DL réunion linky Domene

Si quelqu'une ou quelqu'un peut obtenir un droit de réponse (suis un peu KO ) à paraître sur le Daubé à la suite de la réunion de Domaine: demander à éditer la lettre de Valérie Rabault Députée et de Monsieur Bruno Retailleau Sénateur .

La réponse est claire ! " Rien dans la loi n'oblige un particulier à accepter un compteur Linky !

Je ne vois pas pourquoi on pinaille encore sur ce point !  
Daniel.